

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 15 novembre 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice 27  
Présents 16  
Votants 24

**Étaient présents** : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, ARIBARD Martine, BOSSARD Nelly, JEANNEAU Luc, QUENOUILLE Roger, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, BLANDIN Béatrice, PRESCHOUX Léon.

**Étaient absents excusés** : ANDRÉ Marie-Thérèse donne pouvoir à PARPAILLON Marie-Laure / BAZIN Denis donne pouvoir à PRESCHOUX Léon / DEHEGER Vianney donne pouvoir à D'ABOVILLE Rosine / DUFEIL Christophe donne pouvoir à TOCZE Christian / FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à GARÇON Isabelle / LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à LEGRAND Rémi / MARTINIAULT Anne-Laure donne pouvoir à TOUZARD Blaise / MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à BLANDIN Béatrice / BIMBOT Frédéric.

**Étaient absents** : DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile / GORON Maxime.

**Secrétaire de séance** : Mme Stéphanie GIOT, à qui il est adjoint un auxiliaire.

**9. Versement d'une subvention à l'association MCS pour l'organisation du concert de Noël en partenariat avec le SIM**

*M. Christian Toczé ne participe ni au débat, ni au vote.*

**Rapporteur** : Mme Nathalie Delville, adjointe.

La Maison de la Culture et de la Solidarité (MCS) de Tinténac, représentée par sa Présidente, sollicite une subvention auprès de la commune pour l'organisation du concert de Noël, en partenariat avec le SIM.

Ce concert aura lieu le samedi 14 décembre 2024 à 18h30 à l'Espace Ile-et-Donac, avec le groupe Banda Zilù et la participation de l'école Notre Dame.

Le montage financier des concerts de la saison culturelle du SIM se fait de la manière suivante :

- 1/3 du coût du concert est pris en charge par la commune,
- l'association MCS est porteuse de l'organisation pour la prise en charge des cachets des artistes (déclaration Guso ou contrat de cession). La participation financière de l'association sera à la hauteur des bénéfices des entrées payantes (5 € pour les + de 16 ans),
- le reste du coût est pris en charge par l'école de musique, le SIM.

Le coût total du concert étant de 2 400 euros, la participation de la commune serait donc fixée à 800 euros.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont sept pouvoirs)**

- **décide de verser** une subvention de 800 euros à l'association MCS pour l'organisation du concert de Noël le 14 décembre 2024

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme.

Le Maire,

Christian TOCZÉ



Le secrétaire de séance,

Stéphanie GIOT